



Pensionskasse Musik und Bildung  
Caisse de Pension Musique et Formation  
Cassa Pensioni Musica e Educazione

# Info Prévoyance 2019

## N° 1



Informations et rapport annuel 2018

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

# Nouveau positionnement stratégique pour un avenir couronné de succès

## Mesdames, Messieurs

Avec cette brochure «Info Prévoyance 2019 N° 1» nous vous donnons les dernières informations utiles relatives à votre caisse de pension. Cette édition met l'accent sur la clôture difficile de l'exercice 2018 ainsi que sur le repositionnement stratégique de la Caisse de pension Musique et Formation à partir de l'année 2020.

## Nouveau modèle d'assurance à partir de 2020

En tant qu'institution partiellement autonome, la Caisse de pension Musique et Formation a depuis 40 ans réassuré deux tiers de sa fortune chez AXA et un tiers est autogéré par la caisse. Suite à la décision d'AXA d'abandonner le modèle d'assurance complète, la Caisse de pension Musique et Formation est directement affectée par cette décision et devra adapter son modèle d'assurance à partir de 2020.

## La bonne réponse pour une prévoyance vieillesse sûre

Au cours de négociations intensives avec les responsables d'AXA, des solutions fiables ont été trouvées sur tous les points. À partir de 2020, la Caisse de pension Musique et Formation gèrera la totalité de sa fortune sous sa propre responsabilité et ne réassurera que les risques de décès et d'invalidité auprès d'AXA. En ce qui concerne la gestion de sa fortune, le Conseil de fondation collabore avec des spécialistes expérimentés afin de réaliser des rendements optimaux avec le niveau de sécurité le plus élevé possible. Il poursuivra une stratégie d'investissement responsable, comme celle poursuivie jusqu'à présent pour la partie autogérée. Etant don-

né la stricte réglementation légale et les conditions de marché difficiles, la réorientation stratégique décidée par le Conseil de fondation est la solution appropriée pour continuer à sécuriser la prévoyance vieillesse.

## Changements de personnel au sein du Conseil de fondation

À compter du 1er juillet 2019, Hans Peter Schenk, l'actuel vice-président du Conseil de fondation, assumera la présidence de Hans Brupbacher, qui prendra sa retraite à la fin du mois de juin 2019 après plus de 30 ans d'activité fructueuse au sein du Conseil de fondation, dont 16 ans à la présidence. Nous lui exprimons notre grande reconnaissance pour sa gestion prudente de notre caisse.

Andreas Weidmann, représentant des employés de l'Association Suisse des Ecole de Musique (ASEM) a quitté le comité de l'ASEM et transmettra ses fonctions au 1er juillet 2019 à Thomas Saxer, qui vient d'être élu au sein du comité de l'ASEM. La démission de Hans Brupbacher et le changement de présidence au sein du Conseil de Fondation qui en découle, nécessitent l'élection d'un représentant des employés. Flavio Dora, Merenschwand, qui a été nommé par 10 délégués, a été confirmé à l'élection tacite, conformément au point 2.6 du règlement, puisqu'aucune autre candidature n'a été annoncée. Il prendra ses fonctions au sein du Conseil de fondation le 1er juillet 2019. Nous félicitons Flavio Dora pour son élection et nous nous réjouissons à la perspective de la future collaboration.

Le Conseil de Fondation

# Rapport sur l'exercice 2018

L'exercice 2018 de la Caisse de pension Musicque et Formation se termine par un excédent des charges de 13'362'574 francs. Afin de couvrir cet excédent des charges, les fonds libres de la fondation ont dû être complètement dissous. Il existe également un déficit de réserves de fluctuation de valeurs de 4'686'416 francs au 31.12.2018.

## Bilan et compte d'exploitation 2018 (forme abrégée)

| BILAN AU   | 31.12.2018 EN CHF  | 31.12.2017 EN CHF  |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIFS</b>  |                    |                    |
| <b>A</b> PLACEMENTS  | 204'874'720        | 206'218'333        |
| <b>B</b> COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF                        | 95'154             | 142'811            |
| <b>C</b> ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE              | 535'789'149        | 512'176'373        |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>  | <b>740'759'023</b> | <b>718'537'517</b> |
| <b>PASSIFS</b>   |                    |                    |
| <b>D</b> DETTES  | 8'244'108          | 2'341'815          |
| <b>E</b> COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF                       | 12'081'458         | 8'905'748          |
| <b>F</b> RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR               | 0                  | 0                  |
| <b>G</b> PROVISIONS NON TECHNIQUES                             | 0                  | 0                  |
| <b>H</b> CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES       | 702'553'615        | 669'718'885        |
| <b>PASSIFS LIÉS</b>  | <b>722'879'181</b> | <b>680'966'448</b> |
| <b>I</b> RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS                     | 17'879'842         | 24'208'495         |
| <b>J</b> CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT    |                    |                    |
| > SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE                                | 13'362'574         | 7'076'310          |
| > AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE | 0                  | 0                  |
| > <b>EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES</b>          | <b>-13'362'574</b> | <b>6'286'264</b>   |
| > SITUATION EN FIN DE PÉRIODE                                  | -0                 | 13'362'574         |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b>                                       | <b>740'759'023</b> | <b>718'537'517</b> |

## Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

|   | 2018 EN CHF        | 2017 EN CHF       |
|---|--------------------|-------------------|
| <b>K</b> COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES                                       | 44'004'958         | 43'413'698        |
| <b>L</b> PRESTATIONS D'ENTRÉE   | 8'747'141          | 8'082'848         |
| <b>K-L</b> APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE             | 52'752'099         | 51'496'546        |
| <b>M</b> PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES   | -15'913'408        | -14'813'957       |
| <b>N</b> PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES                                       | 0                  | 0                 |
| <b>O</b> PRESTATIONS DE SORTIE  | -18'201'852        | -10'303'978       |
| <b>M-O</b> DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS           | -34'115'259        | -25'117'935       |
| <b>P/Q</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES      | -9'221'954         | -9'921'441        |
| <b>R</b> PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE                                    | 45'850'678         | 34'713'202        |
| <b>S</b> CHARGES D'ASSURANCE  | -64'379'307        | -60'604'974       |
| <b>K-S</b> RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE                               | <b>-9'113'744</b>  | <b>-9'434'603</b> |
| <b>T</b> RÉSULTAT DES PLACEMENTS  | -7'785'833         | 17'791'049        |
| <b>T</b> FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS                                  | -1'766'959         | -1'116'864        |
| <b>T</b> RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS  | <b>-9'552'791</b>  | <b>16'674'185</b> |
| <b>U</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES                   | 0                  | 0                 |
| <b>V</b> AUTRES PRODUITS  | 0                  | 0                 |
| <b>W</b> AUTRES FRAIS   | 0                  | 0                 |
| <b>X</b> FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX  | -897'624           | -768'274          |
| <b>X</b> FRAIS DE MARKETING   | -127'067           | -138'904          |
| <b>K-X</b> EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | <b>-19'691'227</b> | <b>6'332'403</b>  |
| <b>Y</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS     | 6'328'653          | -46'139           |
| <b>Z</b> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES                           | <b>-13'362'574</b> | <b>6'286'264</b>  |
| <b>DEGRÉ DE COUVERTURE</b>  | <b>102.54%</b>     | <b>105.61%</b>    |

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2018 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

## Stratégie de placement

La stratégie de placement adoptée par la Caisse de pension Musique et Formation vise à garantir la stabilité de l'institution de prévoyance à long terme. De par sa structure, le portefeuille de placements propres (environ 26 % actuellement) comporte une part un peu plus élevée de risques, associée à une volatilité accrue, mais réalise des rendements nettement supérieurs au fil des ans.

Suite à la décision d'AXA d'abandonner l'assurance complète, le modèle d'assurance sera ajusté à l'exercice 2020 et la caisse gèrera donc l'ensemble de la fortune de façon autonome.

## Placements partiellement autogérés

Au 31 décembre 2018, la part autogérée était investie comme suit: (ce tableau ne comprend que la part autogérée; les avoirs relatifs aux contrats d'assurance conclus auprès d'AXA s'élevaient à 535'789'149 francs au 31 décembre 2018)

| CATÉGORIE DE PLACEMENT             | MONTANT (EN CHF)   | EN %            |
|------------------------------------|--------------------|-----------------|
| LIQUIDITÉS                         | 584'852            | 0.30 %          |
| OBLIGATIONS EN CHF                 | 18'291'785         | 9.40 %          |
| OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES | 23'388'830         | 12.02 %         |
| ACTIONS SUISSSES                   | 31'077'968         | 15.98 %         |
| ACTIONS ÉTRANGÈRES                 | 36'580'508         | 18.80 %         |
| IMMOBILIER                         | 50'268'377         | 25.84 %         |
| PRIVATE EQUITY                     | 14'554'009         | 7.48 %          |
| MATIÈRES PREMIÈRES                 | 6'359'931          | 3.27 %          |
| OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS  | 6'819'641          | 3.51 %          |
| OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT       | 6'602'038          | 3.39 %          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>194'527'939</b> | <b>100.00 %</b> |

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

# Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

La Caisse de pension Musique et Formation continue de bien s'affirmer malgré des conditions économiques difficiles. Le résultat financier, avec une performance de -4,64%, reflète les turbulences des marchés financiers au second semestre de 2018. En conséquence, le résultat annuel n'a pas été satisfaisant. La Caisse de pension Musique et Formation, maintient une base saine, malgré des conditions économiques défavorables en affichant un taux de couverture de 102,54%.

En 2020, les cotisations des assurés et des entreprises affiliées resteront inchangées. Pour l'exercice 2018, les avoirs vieillesse étaient rémunérés à 2,5%, mais en raison de l'excédent des charges de 2018, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs en 2019 au même taux que le taux minimal LPP qui est de 1%.

## Les principaux chiffres clés

| ETAT A FIN...   | 2015  | 2016   | 2017  | 2018         |
|---|-------|--------|-------|--------------|
| NOMBRE D'ASSURÉS  | 9651  | 10'014 | 9925  | <b>9829</b>  |
| NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES   | 875   | 994    | 1179  | <b>1342</b>  |
| RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF   | 36.7  | 38.1   | 38.8  | <b>38.9</b>  |
| COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF                         | 158   | 143    | 147   | <b>154</b>   |
| FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF | 79    | 110    | 101   | <b>158</b>   |
| CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF   | 567   | 624    | 670   | <b>703</b>   |
| RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF                                      | 22.2  | 24.2   | 24.2  | <b>17.9</b>  |
| INTÉRÊTS POUR CENT  | 3.00  | 2.50   | 2.00  | <b>2.50</b>  |
| FONDS PROPRES MIO CHF   | 4.2   | 7.1    | 13.4  | <b>0</b>     |
| TAUX DE COUVERTURE POUR CENT  | 104.6 | 105.0  | 105.6 | <b>102.5</b> |

# Informations diverses

## Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2020.

## Retraite

### Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

### Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

### Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

## Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Organe d'application / Interlocuteurs

---

### **Caisse de Pension Musique et Formation**

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en  
assurances sociales

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

## Conseil de fondation

---

### **Représentants des employeurs**

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

### **Représentants des salariés**

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

## Office de surveillance / Conseil

---

### **Office de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

### **Organe de contrôle**

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

### **Assureur**

AXA Leben AG, Winterthur

### **Conseil en investissement**

Algofin AG, St. Gallen

### **Asset Management**

Credit Suisse, Basel

## Fondatrice

---

### **Association Suisse des Ecoles de Musique**

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

